

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.255

**Gratification des
étudiants stagiaires
de l'enseignement
supérieur**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Elisabeth LASBUGUES à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Isabelle LAGRANGE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Jean-Philippe POUSSET, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.255**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : **Madame BERNAZEAU**

GRATIFICATION DES ETUDIANTS STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Par délibération n°310 du 12 juin 2013, et selon les dispositions de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, le conseil communautaire a approuvé les modalités de gratification des étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur, accueillis pour un stage d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, ou au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non.

Cette gratification, qui n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L.3221-3 du code du travail, est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de stage.

Son montant horaire était fixé jusqu'à présent à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (455,01€/mois) défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale.

Le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages porte désormais le montant minimum de la gratification à :

- 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale (500,51€) du 1^{er} décembre 2014 au 31 août 2015,
- 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (546,01€) à compter du 1^{er} septembre 2015.

Pour information, un seul stagiaire est actuellement accueilli au SCoT (gratification intégralement remboursée par le SMA).

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 10 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER les nouvelles modalités de gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur détaillées ci-dessus,

D'INSCRIRE au budget, les crédits nécessaires correspondants,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions de stage correspondantes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2015